



A l'attention de : Monsieur le maire de Saint Planchers
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Saint-Planchers, le 25 septembre 2022

Objet : Etat des chemins

L'association Nature et Loisirs, par ses actions, participe à l'animation de la commune et contribue concrètement à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

Ce fut le cas dès son origine, par la remise en activité des nombreux chemins communaux.

Ceux-ci très appréciés par de multiples utilisateurs sont aujourd'hui devenus impraticables pour bon nombres d'entre-deux.

La communauté de communes (G.T.M.) n'assure plus la totalité de l'entretien comme pouvait le faire la précédente communauté (C.C.P.G.) du fait de la réduction de son champ de compétence. Nous avons alerté à plusieurs reprises la municipalité sur la nécessité de prendre en compte cet état de fait, sans résultat.

Nos demandes d'aménagement des pentes de deux chemins, pour assurer l'écoulement des eaux de pluie, n'ont pas été prises en considération. Elles concernent la partie haute du chemin d'accès au Pont Burey et le chemin de l'ancienne route de Villedieu.

En 2018, nous avons avec le concours de l'association l'AROS, procédé à la réouverture des chemins de l'ancienne route de Villedieu et de la Passardière, avec l'engagement de la municipalité de prendre en charge leur fauchage.

Aujourd'hui ce chemin de la Passardière est redevenu totalement impraticable.

Voici quelques exemples des urgences à traiter en priorité :

- accès au pont Burey (zone humide)
- chemin de l'ancienne route de Villedieu (zone humide)
- chemin entre la Guérie et Filbec (zone humide)
- chemin de la Passardière (totalement obstrué)
- chemin de l'Aumesnil le Haut (inaccessible)
- chemin de l'Aumesnil Le bas (non fauché)
- chemin de la Sacquerie (nettoyage du ruisseau d'écoulement à prévoir)

Les chemins font partie intégrante de notre patrimoine et doivent à ce titre être conservés d'autant que ceux-ci ont contribué à l'obtention du label Village Patrimoine.

Notre association, si elle peut assurer et financer des chantiers ponctuels d'amélioration, n'a pas vocation à se substituer aux collectivités locales quant à l'entretien des voies publiques.

Merci de nous informer des mesures que vous comptez prendre pour remédier à cet état de fait.

Pour l'association Nature et Loisirs
Le Président
Jean Hauville

P.J. : Plan des chemins.